La charte — Pour un développement durable

Agissons ensemble : C’est notre devoir

Il y a urgence à changer nos comportements, et à agir, collectivement et individuellement.

Même la plus minime de nos actions contribue à mettre nos sociétés et nos économies sur le chemin d’un développement harmonieux, respectueux de l’humain, de l’environnement.

Nous n’avons pas de planète de rechange et nous nous devons de léguer à nos enfants une terre où ils pourront vivre sereinement.

Le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il suscite aujourd’hui curiosités et intérêts et influence de plus en plus les pratiques des entreprises et des institutions publiques.

Le développement durable repose sur 3 piliers d’égale valeur : un social, un environnemental et un économique. À ces piliers s’ajoute celui de la « gouvernance » : la nécessaire participation de chacun à la conception même des actions à entreprendre.

Au travers de sa démarche d’Agenda 21, le Département du Nord apporte sa contribution au plan local et dans le cadre de ses compétences à la résolution de problèmes globaux.

Initié dès 2001, il présente un contenu opérationnel et concret au travers de programmes d’actions qui s’articulent autour de 4 engagements pour un Nord responsable et solidaire :

- Promouvoir une culture citoyenne et responsable,
- Affirmer la solidarité comme base de cohésion sociale,
- Fonder les choix d’aménagement sur la qualité de la vie,
- Contribuer à la reconquête et à la valorisation des milieux naturels.

Son élaboration repose sur une méthodologie de projet originale, fondée sur le volontariat et la libre expression des agents départementaux dans des groupes de travail animés par les Directeurs Généraux Adjoints, et dans des ateliers thématiques.

Il est important de réaffirmer que l’Agenda 21 départemental n’est pas une nouvelle politique, mais une nouvelle manière de penser et d’agir dans toutes nos politiques.

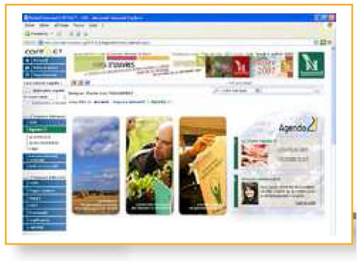

Retrouvez les informations sur l’Agenda 21 sur Intranet Contact ou sur le site www.cg59.fr

Venez apporter votre pierre à l’édifice du développement durable de notre collectivité

(Eco) citoyenneté

Tout agent peut concourir à la réussite de l’Agenda 21 départemental.
Venez apporter votre pierre à l’édifice du développement durable de notre collectivité.

Changement de culture, prise de conscience individuelle et collective

L’Agenda 21 introduit de nouvelles manières de penser et de manager nos ressources afin d’aboutir à une solidarité des services. C’est un changement de culture qui modifie durablement les rôles de l’agent et de la collectivité départementale.
Il est indispensable de réfléchir tous ensemble, quelle que soit notre implication, aux moyens de changer nos pratiques professionnelles et personnelles.

Initiative, implication, engagement

L’Agenda 21 repose, en premier lieu, sur la proposition d’actions constructives par les agents (base du volontariat).
Chacun est libre d’y participer, d’échanger, de s’engager et de proposer des actions constructives qui concourent à la recherche d’un mode de développement plus durable.

Libre expression, management, participation, partage

La collectivité privilégie et favorise l’échange d’informations et le partage des idées, le développement du dialogue et la culture du débat.
Tout agent peut s’exprimer au sein des groupes, ateliers de travail et participer à toute manifestation organisée dans le cadre de l’Agenda 21.

Formation, développement des compétences, sensibilisation

Le développement des compétences est la clef pour contribuer à l’efficacité de la démarche. Dans le cadre du plan de formation, chaque agent peut solliciter une formation à de nouvelles pratiques professionnelles et personnelles au titre du développement durable.

Exemplarité

L’agent, ainsi que la collectivité, se doivent d’être exemplaires dans le respect de l’Homme et de son environnement. Chacun a la possibilité d’appliquer les principes du développement durable et de sensibiliser son entourage.

Ambassadeurs:

Basé sur la motivation et le volontariat, un réseau d’Ambassadeurs est présent sur l’ensemble du territoire départemental. L’ambassadeur s’engage à promouvoir la démarche Agenda 21 auprès de ses collègues, à initier et à participer à la mise en place des projets de service et territoires.
Tout agent volontaire a la possibilité de devenir ambassadeur Agenda 21.

Le devenir de la Terre, c’est celui de l’Homme.

La collectivité favorise la participation de chacun à la démarche et apporte son soutien à tout collaborateur qui en éprouve le souhait, *après concertation avec sa hiérarchie*.

Signature du Président

Je m’engage à signer la Charte Agenda 21 sur Intranet.

Cliquez ici

Conseil Général Département du Nord